ASTAC - Étapes de formation du tireur sportif

1ère année

Étape	Nature	Durée	coût
1	Adhésion et obtention de la licence de tireur sportif	Immédiat	Voir la page « adhérer » du site web
2	Stand 10m – 4 tirs à air comprimé (carabine et pistolet)	4 semaines	Compris dans l'adhésion en 1ère année
3	Stand 10m -stage sécurité	2 heures	Compris dans l'adhésion en 1ère année
4	Stand 25m – 4 tirs stagiaires au pistolet 22LR (TS)	2 x 3 heures	Compris dans l'adhésion en 1ère année
5	À l'issue du 4 ^{ème} tir stagiaire – contrôle de connaissances (QCM)	1 heure	Compris dans l'adhésion en 1ère année
6	Délivrance du carnet de tir	-	Compris dans l'adhésion en 1ère année
7	Exécution de 3 tirs « contrôlés »	Espacés de 2 mois au moins	Compris dans l'adhésion en 1ère année
8	Demande d'avis préalable (feuille verte) à l'issue du 3 ^{ème} TC	2 à 4 semaines	Compris dans l'adhésion en 1ère année
9	Possibilité de déposer un dossier de demande d'autorisation d'acquisition d'arme de catégorie B	variable	/

À partir de la 2ème année

Avant de disposer d'une arme personnelle ou pour essayer une arme de gros calibre, il est possible de louer une arme du club (voir la page « adhérer ») ; de plus, l'exécution d'un tir mensuel est vivement conseillée, en particulier pendant la phase de formation initiale (entre les 3 tirs contrôlés).

La détention d'armes de catégorie B nécessite de faire au moins **2 tirs « enregistrés »** dans l'année civile. Une copie du carnet de tir sera demandée pour toute demande d'avis préalable (lors du renouvellement de l'autorisation de détention).

NB : Les tirs effectués lors des concours organisés par l'ASTAC peuvent être enregistrés sur le carnet de tir.